Des solutions de sérénité et liberté 24 h sur 24 !

Depuis plus de 35 ans, la téléassistance, cœur de métier de Présence Verte Services, est un moyen efficace de continuer à vivre normalement malgré les situations parfois déstabilisantes dans les parcours de vie. Dans ce 2e épisode, Claude Leclerc Demessine, directrice adjointe de Présence Verte Services dévoile des solutions pour faciliter la vie au quotidien.

Quand déployez-vous des solutions de téléassitance?

La question de la téléassistance se pose lorsqu'une personne isolée ou fragilisée souhaite préserver son autonomie et sa liberté de mouvement tout en ayant l'assurance d'avoir du secours dès qu'elle en a besoin. Grâce à cette solution, vous pouvez, tout comme vos proches, continuer de mener simplement votre vie et préserver vos activités, en vous sentant rassurée. Parce que le plus important est l'humain, nous vous proposons 3 dispositifs de téléassistance :

- « Activ'zen : téléassistance à domicile » Se présente sous la forme d'un transmetteur raccordé à la box associé à un bracelet, un médaillon ou un bijou. Ce dispositif s'adresse à toute personne souhaitant pouvoir alerter en cas de malaise, chute, sentiment d'insécurité et lui permet de se sentir en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.
- « Activ'mobil : téléassistance mobile » En situation de mobilité, la sécurité doit aussi être assurée. En forêt, en montagne, à la plage ou simplement en ville, un discret dispositif permet de lancer une alerte en cas d'accident, malaise, agression, sentiment d'insécurité puis de vous géolocaliser précisément, où que vous soyez pour vous porter secours et assistance.

Activ'zen se présente sous la forme d'un transmetteur raccordé à la box associé à un bracelet, un médaillon ou un bijou.
MSA

- « L'application pour Smartphone Léa » : exclusivité Présence Verte 100% made in France, vous relie à un plateau d'écoute 24h/24 et 7j/7. La téléassistance veille sur vous, sur vos proches et même sur vos salariés « .

Vous proposez également des dispositifs à destination des salariés isolés, pour quelles raisons et quels sont-ils ?

Il existe une disposition du code du travail qui impose à l'employeur d'assurer la sécurité des travailleurs placés sous sa responsabilité. Ceux qui sont isolés à leur poste de travail sont à considérer avec la plus grande attention car ils sont exposés à des risques divers : malaise, accident, agression… Ils doivent donc pouvoir être secourus en cas d'urgence et ceci 24h/24, 7j/7 puisque cela concerne également les salariés qui travaillent la nuit. Présence Verte, via sa proximité avec la Mutualité sociale agricole, a d'abord été sollicitée pour protéger les travailleurs de ce secteur. PVSPRO propose des Dispositifs d'Alerte pour Travailleurs isolés (DATI). Ce dispositif permet de sécuriser l'ensemble des publics concernés avec un certain nombre de fonctionnalités nécessaires à leur activité : dispositifs ignifugés, détection de chute, fonction » Ligne de vie « . Ce qui fait notre spécificité, c'est le fait que ces matériels sont tous raccordés à un plateau d'écoute 24/24. Nos opérateurs ont la capacité de déclencher l'aide nécessaire en toutes circonstances et à toute heure du jour ou de la nuit. Pour l'intégrer naturellement dans l'activité professionnelle de l'utilisateur : sédentaire, itinérant, nature de l'activité, milieu d'exercice… nous proposons une large gamme de dispositifs, fixes (bouton d'alerte), mobiles (montre, pager), embarqué (application LEA)…

Quelles sont les démarches pour souscrire à une offre de téléassistance ?

Chez Présence Verte Services, nous privilégions la relation humaine. Chaque abonnement à nos services se fait après un échange avec une de nos assistantes. Puis un de nos techniciens vient chez vous et met en place la solution choisie. Il prendra tout le temps nécessaire pour vous en expliquer le fonctionnement, effectuer des tests et échanger avec vos proches.

MSA Poitou

Pour répondre aux interrogations, des assistantes sont à l'écoute du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au 05 49 44 59 99 ou par mail contact@pvs86.fr .